
DEPARTEMENT
PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
ARRAS

COMMUNE
DAINVILLE

SEANCE ORDINAIRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 28 septembre à 18H30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Françoise ROSSIGNOL, Maire, en suite de convocation en date du 22 septembre dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents, Mesdames et Messieurs ROSSIGNOL Françoise, PETIT David, QUANDALLE Philippe, BONELLO Brigitte, DOUCHÉ Jérôme, RAVEZ Yannick, GLEIZES Aurélie, CARLIER Maxime, DELPORTE Éric, MOLIN Christian, ARBINET Ludivine, ACCART Michaël, LEFEBVRE Quentin, CHALON Dominique, MUSTIN Pascale, MATHON Laurent, DELCROIX Marcel, CAILLERETZ Virginie, BOULET Dominique, DE CALMES Stéphanie, DAMBRINE Hervé, HOCQUINGHEM Véronique.

A l'exception de FATOUS Amandine, FAFINSKI Caroline, SARAIVA Maxime, CAVE Michelle, VÉRET Béatrice, HAVET Maryline, LE BOT Thierry qui, en application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, avaient respectivement donné pouvoirs à ROSSIGNOL Françoise, BONELLO Brigitte, PETIT David, QUANDALLE Philippe, GLEIZES Aurélie, CHALON Dominique, DOUCHÉ Jérôme.

Réf. : AV/HB

26D067

Monsieur RAVEZ Yannick est élu secrétaire de séance.

QUESTION N° 4 : MISE A JOUR DE LA COMPOSITION DE COMMISSIONS MUNICIPALES

OBJET :

**MISE A JOUR DE LA
COMPOSITION DE
COMMISSIONS
MUNICIPALES**

Madame le Maire expose les dispositions de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres. Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit lors de la demande de la majorité des membres qui les composent.

xxx

Vu la délibération n°26D025 du 7 avril 2026 portant création de commissions municipales,

Vu l'installation d'un nouveau conseiller municipal suite à la démission d'un conseiller municipal,

Nombre de conseillers
en exercice : 29
Nombre de présents : 22
Nombre de votants : 29

Vu la délibération n°26D066 du 28 septembre 2026 procédant à l'élection de Mme GLEIZES Aurélie, nouvelle adjointe au Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De mettre à jour les 6 commissions municipales,
- D'en fixer la dénomination et composition comme suit :

❖ **Commission LE TEMPS DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT :**

Béatrice VERET, Maryline HAVET, Maxime SARAIVA, Ludivine ARBINET, Dominique CHALON, Éric DELPORTE, Stéphanie DE CALMES, Hervé DAMBRINE

❖ **Commission TRANQUILLITE PUBLIQUE & CADRE DE VIE :**

Jérôme DOUCHE, Maxime CARLIER, Thierry LE BOT, Michelle CAVE, Amandine FATOUS, Christian MOLIN, Philippe QUANDALLE, Laurent MATHON, Dominique BOULET, Stéphanie DE CALMES,

❖ **Commission BIEN VIEILLIR ET LIEN SOCIAL :** Brigitte BONELLO, Michelle CAVE, Maryline HAVET, Pascale MUSTIN, Maxime SARAIVA, Laurent MATHON, Véronique HOCQUINGHEM, Virginie CAILLERETZ

❖ **Commission CULTURE, ANIMATIONS & EVENEMENTIEL :**

Aurélié GLEIZES, Dominique CHALON, Caroline FAFINSKI, Michael ACCART, Quentin LEFEBVRE, Maxime CARLIER, Maxime SARAIVA, Virginie CAILLERETZ, Véronique HOCQUINGHEM

❖ **Commission JEUNESSE, SPORT & VIE ASSOCIATIVE :** Yannick RAVEZ, Quentin LEFEBVRE, Michael ACCART, Ludivine ARBINET, Brigitte BONELLO, Éric DELPORTE, Marcel DELCROIX, Dominique BOULET

❖ **Commission RESSOURCES :** Philippe QUANDALLE, David PETIT, Maxime CARLIER, Thierry LE BOT, Aurélié GLEIZES, Hervé DAMBRINE, Marcel DELCROIX

Ainsi délibéré, Pour extrait certifié conforme,
Rendu exécutoire par affichage légal et envoi en Préfecture
Le 28 septembre 2026

Le Maire,
Françoise ROSSIGNOL



Signé électroniquement par :
Françoise ROSSIGNOL
Date de signature : 02/10/2026
Qualité : Maire de la ville de
DAINVILLE